

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-286** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**  
**Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 70**

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

**Etaient excusés et suppléés :** Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

**Etaient excusés :** Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

**Etaient absents :** Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

**Objet : Signature d'une convention d'objectifs 2024-2026 avec la fédération Amblamex pour le soutien aux animations et actions commerciales**

VU l'avis favorable de la commission commerce – agriculture du 30 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. Eric BEAUFORT, vice-président, rappelle qu'Amblamex est une fédération des associations des commerçants de la Plaine de l'Ain, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le but est de réaliser des actions de promotion et d'animation en faveur du développement du commerce de proximité. La fédération regroupe, en 2023, 250 adhérents.

Amblamex mène trois actions principales au profit des commerçants :

- Le développement et la gestion d'un site internet de vente en ligne
- La vente et la gestion du système de chèques cadeaux Amblamex
- Le développement et la gestion d'animations commerciales et d'outils promotionnels (ex : opérations des rubis, annuaire « le petit Amblamex » ...).

M. Eric BEAUFORT rappelle que la CCPA est compétente en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». A ce titre, elle soutient la fédération Amblamex depuis de nombreuses années, d'une part à travers le soutien au poste d'animateur de la structure porté par la CCI et d'autre part le soutien aux actions d'animations commerciales portées par la fédération, objet de la présente délibération.

.../...

La convention de participation financière triennale qui lie la CCPA à la fédération arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il convient de s'interroger quant à l'opportunité et les conditions de renouvellement de ce partenariat.

Après analyse du bilan partenarial et conformément à l'avis de la commission commerce et agriculture, le vice-président propose au conseil communautaire le renouvellement de la convention au profit de la fédération Amblamex aux conditions suivantes :

- Durée de la convention : 3 ans (2024-2026)
- Taux d'intervention : 80 %
- Montant de dépenses subventionnables : 20 000 € par an
- Type de dépenses subventionnables : fonctionnement et investissement
- Plafond d'aide annuel : 16 000 €
- Pas de crédits reportés.

La fédération devra s'engager à réaliser au moins une action d'animation commerciale accessible à l'ensemble des commerçants du territoire, y compris ceux n'étant pas adhérents d'une union commerciale. Elle sera également tenue de promouvoir le dispositif d'aide aux commerçants et artisans avec vitrine proposé par la CCPA en co-financement avec la Région, et devra se former à l'accompagnement des porteurs de projets dans la constitution de leur demande d'aide.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder un soutien financier à Amblamex pour le soutien de l'animation commerciale sur le territoire pour les trois prochaines années, par le biais d'une convention d'objectifs.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention annexée, ainsi que tous les documents ou avenants nécessaires qui pourrait survenir.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023*

Publiée le **29 DEC. 2023**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**  
Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

